

**Conseil économique et social**

Distr. : Générale
8 mars 2012

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Soixante-huitième session**

Bangkok, 17-23 mai 2012

Points 3 e) et 3 f) de l'ordre du jour provisoire

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission
y compris les activités des institutions régionales de la CESAP:
Technologies de l'information et de la communication
et réduction des risques de catastrophe**

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa sixième session**Résumé**

Le Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) a examiné, à sa sixième session, les progrès faits par le Centre depuis l'année précédente au titre des différents volets de son activité : la formation ; la recherche et le partage des connaissances ; et les services consultatifs. Il a exprimé ses remerciements pour les efforts faits par le CAPFTIC pour remplir son mandat de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des membres et membres associés de la CESAP pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement socioéconomique.

Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail proposé pour le Centre pour 2012 qui comprenait l'élargissement du programme phare de renforcement des capacités en matière de TIC pour le développement intitulé « Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics ». Le Conseil a estimé important que les étudiants et les jeunes reçoivent la possibilité d'apprendre comment les TIC peuvent servir au développement socioéconomique ; il a noté le grand intérêt d'un partage des TIC pour les meilleures pratiques et les meilleures expériences de développement parmi les États membres.

Le Conseil a exprimé ses remerciements pour les contributions fournies par le Gouvernement de la République de Corée et par les autres États membres de la CESAP à l'appui des opérations du CAPFTIC.

La Commission voudra peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration en vue de l'approuver et de donner au secrétariat des orientations supplémentaires pour la conduite de ses activités.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention...3	
Recommandations.....	3
II. Compte rendu des travaux	3
A. Rapport sur la situation administrative et financière du CAPFTIC (point 4 de l'ordre du jour).....	4
B. Présentation des activités menées par le CAPFTIC depuis la cinquième session du Conseil d'administration (point 5 de l'ordre du jour)	4
C. Présentation du plan de travail du CAPFTIC pour 2012 (point 6 de l'ordre du jour).....	6
D. Confirmation de la date et du lieu de la sixième session du Conseil d'administration (point 7 de l'ordre du jour).....	7
E. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)	8
F. Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour)	8
III. Organisation de la réunion.....	8
A. Ouverture, durée et organisation de la réunion	8
B. Participation	9
C. Élection du bureau	9
D. Ordre du jour.....	9
Annexe Liste des documents.....	11

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

Recommandations

1. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail du CAPFTIC pour 2012 qui comprenait un élargissement du programme phare du CAPFTIC pour le renforcement des capacités en matière de technologies de l'information et de la communication pour le développement intitulé « Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics » ; un renforcement des effectifs de personnes qualifiées pour le programme de l'Académie ; l'adaptation, la traduction et l'adaptation locale des contenus de formation de l'Académie et des autres ressources de développement des capacités du CAPFTIC, afin d'atteindre un public plus vaste ; un élargissement supplémentaire des activités du CAPFTIC vers de nouvelles catégories de bénéficiaires dont les jeunes, les établissements d'enseignement et les organisations associatives ; l'application de mécanismes particularisés de suivi et d'évaluation répondant aux besoins propres des différentes catégories de partenaires de l'Académie ; l'intensification des activités de recherche et de partage des connaissances ; le renforcement des services consultatifs pour développer les capacités humaines en matière de technologies de l'information et la communication (TIC) dans les États membres et pour institutionnaliser les programmes de formation du CAPFTIC dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour le développement.

2. Au sujet de l'élargissement des services consultatifs, le Conseil a recommandé qu'à la demande des États membres, le CAPFTIC envisage de leur fournir un appui à la formulation des politiques de développement des capacités humaines en matière de TIC.

3. Pour augmenter la visibilité des activités de renforcement des capacités du CAPFTIC et de ses partenaires, le Conseil a suggéré que le Centre développe ses mécanismes de sensibilisation qui faciliteraient la communication entre lui-même et les partenaires et serviraient à faire partager la connaissance des résultats produits par le renforcement des capacités

II. Compte rendu des travaux

4. Le Conseil était saisi des documents suivants:

- a) Administrative and financial status of APCICT (E/ESCAP/APCICT/GC(6)/2) (en anglais seulement) ;
- b) Work programme and project activities of APCICT (E/ESCAP/APCICT/GC(6)/3) (en anglais seulement) ;
- c) Brief on the APCICT Academy of ICT Essentials for Government Leaders programme (en anglais seulement) ;
- d) Brief on APCICT Online: Advancing Knowledge Development and Sharing (en anglais seulement);
- e) Brief on the APCICT Virtual Academy (en anglais seulement);
- f) Brief on the APCICT research pillar (en anglais seulement) ;
- g) Brief on APCICT news releases (en anglais seulement).

Le Directeur du CAPFTIC a présenté les documents.

5. À l'ouverture de la session, le Président a mentionné l'importance des TIC comme outil de développement et le besoin critique d'un renforcement des capacités dans ce domaine. Il a exprimé les remerciements du Conseil pour l'action menée jusqu'alors dans ce sens par le CAPFTIC.

A. Rapport sur la situation administrative et financière du CAPFTIC (point 4 de l'ordre du jour)

6. Le Conseil a pris note de quatre éléments majeurs : a) l'historique du CAPFTIC ; b) l'administration et la gestion du Centre ; c) la situation financière du Centre ; d) Les activités de sensibilisation et de promotion du CAPFTIC. On a rappelé que le CAPFTIC avait été créé en 2006, avec pour mission de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des membres et membres associés de la CESAP en matière d'utilisation des TIC pour le développement socioéconomique. La Commission avait prolongé le mandat initial du Centre, d'une durée de cinq ans, par sa résolution 66/14 adoptée le 19 mai 2010.

7. Le Conseil a noté qu'un nouvel Arrangement administratif et financier avait été conclu en septembre 2011 avec la Commission coréenne des communications et la Ville métropolitaine d'Incheon pour un montant de 1,92 millions de dollars en 2011. Sauf dénonciation, l'Arrangement administratif et financier serait renouvelé automatiquement pour cinq années supplémentaires.

8. Le résumé de la situation financière du Centre a mis en relief les contributions versées par le pays hôte, les autres États membres et les organisations partenaires.

9. Le Conseil d'administration a exprimé ses remerciements pour la contribution apportée par les États membres à l'appui des opérations du CAPFTIC, notamment la contribution du Gouvernement de la République de Corée et celle des autres membres de la CESAP.

B. Présentation des activités menées par le CAPFTIC depuis la cinquième session du Conseil d'administration (point 5 de l'ordre du jour)

10. Le Conseil d'administration a pris note des activités programmatiques du Centre depuis sa cinquième session (voir E/ESCAP/APCICT/GC(6)/3), spécialement en rapport avec les sept recommandations principales adoptées par le Conseil à cette session:

- a) Élargir le programme de l'Académie par des méthodes adaptées aux différents pays ;
- b) Donner la priorité à l'organisation d'ateliers au niveau régional ;
- c) Promouvoir l'utilisation de la « collection technique » des modules de l'Académie (modules 4, 5 et 6) ;
- d) Poursuivre l'adaptation locale du programme de l'Académie ;
- e) Élargir le champ de la formation en ligne ;
- f) Élargir le groupe des bénéficiaires en y incluant les étudiants ;
- g) Augmenter la visibilité du Centre au niveau national.

11. Le Conseil d'administration a été informé des progrès accomplis au titre des différents volets d'activité du CAPFTIC : la formation, la recherche et le partage des connaissances, les services consultatifs et le rôle de mécanisme de coopération multilatérale. Il a reçu des informations au sujet du programme phare de l'Académie, établi et exécuté suivant une méthode inclusive et participative. Le programme avait commencé à s'appliquer dans 22 pays de la région de l'Asie et du Pacifique, avec l'aide d'un ensemble de partenaires classés en plusieurs catégories : Catégorie I (programme de l'Académie parvenu à maturité) ; Catégorie II (programme de l'Académie lancé récemment) ; Catégorie III (stade de la planification ou du lancement initial). Le Conseil a été avisé que les contenus d'enseignement sur les TIC pour le développement mis au point par le CAPFTIC à l'intention des jeunes seraient diffusés par l'intermédiaire des universités, spécialement les universités ouvertes.

12. Décrivant un exemple d'utilisation du programme de l'Académie, le représentant de l'Indonésie a expliqué au Conseil que, dans son pays, les compétences des fonctionnaires des administrations publiques avaient fait l'objet d'un inventaire et que les contenus de formation du programme de l'Académie avaient été combinés avec d'autres pour perfectionner les compétences des fonctionnaires chefs de l'information. Le représentant a ajouté que les modules du programme de l'Académie seraient utilisés tels quels ou comme éléments de référence pour la formation de 700 fonctionnaires.

13. En réponse à une demande du représentant du Cambodge concernant un appui pour la réalisation d'études de cas, il a été précisé que le CAPFTIC avait créé un modèle pour les études de cas afin d'aider ses partenaires et qu'il continuerait à travailler avec eux pour soutenir ce type d'activité.

14. Le représentant de l'Inde a rappelé que les modules de l'Académie ne pourraient être utilisés en Inde que s'ils étaient traduits en hindi. Le Conseil a noté à ce propos que le CAPFTIC était disposé à soutenir et à coordonner l'initiative du partenaire national au sujet de cette traduction.

15. Dans le contexte du partage des connaissances, et en raison de son importance pour l'application pratique du renforcement des capacités en matière de TIC pour le développement, le Conseil a suggéré de réviser le titre de la série « ICTD How-To-Do », en cours de préparation par le CAPFTIC, afin d'y faire figurer la notion de partage des connaissances (knowledge sharing).

16. Le représentant du Cambodge a demandé des informations supplémentaires sur les modalités de la collaboration récente entre le CAPFTIC et la Banque asiatique de développement (BAsD) pour un projet commun intitulé Improving Public Services Through ICT, et sur les critères appliqués au choix des pays pour les études pilotes au titre de ce projet. Il a été précisé que le CAPFTIC avait offert un appui en nature pour ce projet en fournissant à la BAsD le Module 3 (e-Government Applications) et le Module 7 (ICT Project Management in Theory and Practice) de l'Académie pour servir à la rédaction d'un manuel des projets sur les TIC. Il a été expliqué également que la BAsD avait choisi la Mongolie, les Philippines et le Viet Nam pour l'exécution du projet et que le CAPFTIC jouait un rôle de coordination ou de liaison entre la BAsD et les partenaires nationaux de l'Académie, tandis que la BAsD procurait directement les moyens de financement à ces partenaires.

17. En réponse à une demande du représentant du Bangladesh qui souhaitait savoir si le CAPFTIC pouvait aider à créer une infrastructure de TIC, le Président a rappelé que le CAPFTIC avait pour mandat de développer les capacités en matière de TIC, ce qui pouvait indirectement apporter un appui dans d'autres domaines du développement des TIC, notamment l'infrastructure.

18. Le Conseil a constaté que le CAPFTIC, en tant qu'institution, faisait preuve de passion pour l'accomplissement de son mandat.

C. Présentation du plan de travail du CAPFTIC pour 2012 (point 6 de l'ordre du jour)

19. Le Conseil d'administration a examiné le projet de plan de travail du Centre pour 2012, dans la ligne du mandat du CAPFTIC et conforme à la stratégie opérationnelle du Centre pour la période 2011-2016, approuvée par le Conseil à sa cinquième session. Les principaux éléments du plan de travail comprenaient l'élargissement du programme phare du CAPFTIC pour le renforcement des capacités en matière de technologies de l'information et de la communication pour le développement ; l'Académie pour l'initiation aux TIC de responsables publics ; le développement et la mise à jour des modules de formation de l'Académie ; le traitement prioritaire des modules destinés à la formation et un appui à leur adaptation locale ; l'élargissement du groupe de personnes qualifiées collaboratrices de l'Académie ; l'élargissement du groupe des bénéficiaires du programme ; la réalisation d'une formation thématique sur les technologies de l'information et de la communication pour le développement ; la promotion du télé-enseignement à travers l'Académie virtuelle du CAPFTIC ; l'intensification des activités entreprises pour le renforcement des capacités en matière de technologies de l'information et de la communication pour le développement à l'intention des jeunes ; l'expansion du partage des recherches et des connaissances au moyen de nouveaux produits de connaissance des technologies de l'information et de la communication pour le développement et par la pleine exploitation des plateformes en ligne ; l'offre de services consultatifs aux États membres et aux partenaires ; et la facilitation de la coopération multilatérale en matière de renforcement des capacités humaines dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour le développement.

20. En réponse à une demande du représentant de la Thaïlande qui souhaitait savoir comment le CAPFTIC équilibrait entre les différents volets de son programme de travail, étant donné ses ressources limitées de fonds et de personnel, le Conseil a été informé que le CAPFTIC équilibrait la répartition du temps et des ressources entre ses différents volets d'activité en appliquant une méthode intégrée suivant laquelle chaque volet contribuait aux autres et les complétait.

21. Le Conseil a reconnu le besoin d'apporter une aide aux partenaires de la Catégorie II pour progresser au-delà du lancement initial du programme de l'Académie et de travailler en relations étroites pour aider à planifier et à organiser les ressources destinées aux partenaires de la Catégorie III. Il a jugé important de continuer à assembler une équipe de personnes qualifiées locales, surtout dans les pays où les interlocuteurs désignés de l'Académie avaient tendance à changer fréquemment.

22. Le Conseil a constaté qu'il était important de donner aux étudiants et aux jeunes les moyens qu'apportait la connaissance des possibilités d'utiliser les technologies de l'information et de la communication aux fins du développement socioéconomique ; il a pris note des activités exercées par le CAPFTIC pour créer une série d'initiation aux technologies de l'information et de la communication à l'intention des jeunes. Il a pris note aussi de la stratégie appliquée par le Centre consistant à établir des liens avec les universités afin d'atteindre les étudiants qui suivaient des programmes universitaires à temps complet ainsi qu'avec les universités ouvertes, afin d'atteindre les étudiants qui participaient à des programmes à temps partiel ou de télé-enseignement.

23. Le représentant de la Mongolie a demandé davantage d'informations sur le rôle que le CAPFTIC pourrait jouer pour aider les États membres à formuler leur politique en matière de renforcement des capacités humaines dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il a été précisé, à ce sujet, qu'à partir des demandes officielles des États membres, le CAPFTIC pourrait examiner la possibilité de procurer des services consultatifs d'une telle nature.

24. Le Conseil a rappelé qu'il était important de désigner des interlocuteurs nationaux pour les programmes du CAPFTIC. Il a observé que le CAPFTIC avaient pris précédemment des mesures pour obtenir la désignation des interlocuteurs de pays à travers les voies diplomatiques ordinaires mais que, pour des raisons tenant au manque de continuité et à la mobilité du personnel dans les services des ministères, le Centre avait préféré établir un réseau effectif de partenaires universitaires et qu'il avait recherché l'appui des membres du Conseil d'administration pour transmettre dans les pays membres l'information au sujet des activités du Centre.

25. Le Conseil a noté qu'il était important de partager les meilleures pratiques et les enseignements en matière de TIC pour le développement parmi les pays membres en rassemblant et en diffusant des études de cas. Il a constaté aussi que le CAPFTIC était disposé à procurer à ses partenaires des conseils et des avis techniques à cette fin.

26. Le Conseil a tenu compte de la recommandation exprimée par le représentant de Sri Lanka, tendant à faire mieux connaître les activités du CAPFTIC à l'occasion de manifestations comme la session de la Commission. La durabilité du Centre se trouverait renforcée d'autant. Le Conseil a pris note aussi des observations du représentant de Sri Lanka qui avait souhaité que les représentants au Conseil d'administration fassent connaître les activités du CAPFTIC parmi les administrations de leur pays.

27. Par le truchement du Président, le Conseil a reconnu une fois encore l'excellente qualité des travaux du CAPFTIC. Il a exprimé ses remerciements pour la passion que le CAPFTIC vouait à sa mission et relevé la fermeté et le dynamisme du Directeur du Centre dans l'exercice de ses fonctions.

D. Confirmation de la date et du lieu de la sixième session du Conseil d'administration (point 7 de l'ordre du jour)

28. Compte tenu de la pratique consistant à tenir les sessions du Conseil d'administration à la fin de l'année, pour permettre au CAPFTIC de présenter les travaux de l'année, la septième session du Conseil d'administration a été fixée

provisoirement à la deuxième semaine de décembre 2012. Le Président a réitéré l'offre du Gouvernement indien d'accueillir la septième session du Conseil sous réserve des résultats de l'élection des membres nouveaux durant la soixante-huitième session de la Commission qui devait se tenir en mai 2012.

29. Il a été rappelé aux membres du Conseil qu'en vertu des règles des Nations Unies en vigueur, il leur appartenait de supporter le coût du voyage de leurs représentants assistant aux sessions du Conseil.

30. Le représentant du Cambodge a informé le Conseil qu'à titre de mesure d'économie, le Gouvernement cambodgien avait chargé ses ambassadeurs de représenter le Cambodge aux réunions tenues à l'étranger pour lesquelles le coût du voyage n'était pas pris en charge par les organisateurs.

E. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

31. Il a été rappelé aux membres du Conseil que l'année en cours était la dernière du mandat triennal actuel et qu'un nouveau groupe de membres serait élu par la Commission à sa soixante-huitième session qui devait se tenir en mai 2012.

32. Aucune autre question n'a été soulevée.

F. Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour)

33. Le Conseil d'administration a adopté le présent rapport le 15 novembre 2011.

III. Organisation de la réunion

A. Ouverture, durée et organisation de la session

34. La sixième session du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) s'est tenue le 29 octobre 2011, à Cheonan (République de Corée), immédiatement à la suite du deuxième Forum régional Asie-Pacifique sur le développement des capacités humaines en matière de technologies de l'information et de la communication qui avait été organisé par le CAPFTIC.

35. La session a été ouverte par le Président du Conseil à sa cinquième session, M. Udi Rusadi (Indonésie).

36. La Secrétaire exécutive de la CESAP, dans sa déclaration liminaire prononcée par le Chef du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC), a souhaité aux membres la bienvenue à la sixième session du Conseil d'administration. Elle a noté que la session se tenait à la suite du deuxième Forum régional Asie-Pacifique sur le développement des capacités humaines en matière de technologies de l'information et de la communication, ce qui avait donné l'occasion aux membres du Conseil de voir le CAPFTIC à l'œuvre et d'approfondir leur compréhension des moyens par lesquels le Centre contribuait au renforcement des ressources humaines.

37. S'appuyant sur les statistiques de l'expansion rapide des formes diverses des technologies de l'information et de la communication dans la région de l'Asie et du Pacifique, la Secrétaire exécutive a observé qu'au-delà des succès remportés, il demeurerait toujours des obstacles fondamentaux à vaincre pour renforcer les capacités en matière de TIC pour le développement dans la région, particulièrement pour améliorer l'information, les connaissances et les politiques. Elle a formulé l'espoir qu'avec le précieux encouragement des États membres et du Conseil d'administration, le CAPFTIC continuerait à s'appuyer sur son acquis pour remédier à la fracture numérique tout en développant davantage les capacités de la région dans le domaine des TIC afin de promouvoir l'application de ces technologies au service du développement socioéconomique inclusif et durable.

38. La Secrétaire exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration pour leur temps et leur participation. Elle a remercié spécialement le Gouvernement de la République de Corée, en particulier la Commission coréenne des communications et la Ville métropolitaine d'Incheon, pour le financement généreux et le soutien résolu qu'elles apportaient au CAPFTIC. Elle a remercié également les autres États membres qui avaient versé d'appréciables contributions volontaires supplémentaires, ainsi que les partenaires de l'Académie du CAPFTIC pour le soutien financier et en nature procuré au Centre.

39. Les membres du Conseil d'administration ont exprimé leurs remerciements pour l'occasion qui leur avait été donnée de participer au deuxième Forum régional Asie-Pacifique sur le développement des capacités humaines en matière de TIC préalablement à la sixième session du Conseil d'administration. Le Conseil a noté que la participation au Forum régional avait permis aux membres d'engager un dialogue et d'observer directement les activités du CAPFTIC. Elle leur avait donné aussi l'occasion d'enrichir leurs connaissances des différents aspects des TIC pour le développement. Le Conseil a constaté les efforts dévoués du CAPFTIC pour assurer la bonne organisation du Forum régional.

B. Participation

40. Douze représentants venus des neuf pays membres du Conseil d'administration suivants ont participé à la session : Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Mongolie, République de Corée, Sri Lanka et Thaïlande.

C. Élection du bureau

41. Le Conseil a élu M. Shankar Aggarwal (Inde) Président, et M^{me} Rungthip Sripetchdee (Thaïlande) Vice-Présidente.

D. Adoption de l'ordre du jour

42. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.

4. Rapport sur la situation administrative et financière du CAPFTIC.
5. Présentation des activités menées par le CAPFTIC depuis la cinquième session du Conseil d'administration.
6. Présentation du plan de travail du CAPFTIC pour 2012.
7. Confirmation de la date et du lieu de la septième session du Conseil d'administration.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

Annexe

Liste des documents

Cote du document	Titre du document	Point de l'ordre du jour
E/ESCAP/APCICT/GC(6)/1	Provisional agenda (en anglais seulement)	3
E/ESCAP/APCICT/GC(6)/2	Administrative and financial status of APCICT (en anglais seulement)	4
E/ESCAP/APCICT/GC(6)/3	Work programme and project activities of APCICT (en anglais seulement)	5
Sans cote	APCICT work plan for 2012 (en anglais seulement)	6
Sans cote	Brief on APCICT Academy of ICT Essentials for Government Leaders (en anglais seulement)	5
Sans cote	Brief on APCICT Online: Advancing Knowledge Development and Sharing (en anglais seulement)	5
Sans cote	Brief on APCICT Virtual Academy (en anglais seulement)	5
Sans cote	Brief on APCICT's Research Pillar (en anglais seulement)	5
Sans cote	Brief on APCICT News Releases (en anglais seulement)	5
Sans cote	Tentative programme (en anglais seulement)	3
Sans cote	Provisional list of participants (en anglais seulement)	2